



50
Ans
1972 - 2022



Gestion Responsable de l'Exploitation Forestière
- Suivi des indicateurs pertinents -



UFA PALLISCO et Partenaires (LFM & SODETRAN-CAM)
10 030/31/39/41/42/44/47b

Année 2022

Avant-propos

Informations générales

Les indicateurs, les plus pertinents possibles, sont retenus et présentés dans ce document actualisé chaque année.

Ces indicateurs ont pour objectif de communiquer publiquement les informations utiles permettant de comprendre l'évolution des activités de l'entreprise dans sa démarche de gestion responsable des ressources forestières exploitées.

Elaboration

Ce document est réalisé par la Cellule Qualité de la société PALLISCO sur la base des informations pertinentes et disponibles dans l'entreprise.

Version

Ce document est la dix-septième version (17^e) du document « Gestion responsable de l'exploitation forestière - Evolution de la situation et suivi des indicateurs pertinents ».

La présente version intègre les améliorations utiles pour une meilleure compréhension et prise en compte de l'étendue des activités de l'entreprise et des composantes de la « gestion responsable des forêts »

D'autres versions pourront être produites en fonction des remarques suscitées par ce document.

Version précédente : Version 16. – mai 2022.

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
2	EVOLUTION DE LA RESSOURCE FORESTIERE EXPLOITEE	5
2.1	LES TITRES FORESTIERS ET LEUR MODE DE GESTION.....	5
2.2	L'AMENAGEMENT FORESTIER.....	6
2.3	LA PRODUCTION FORESTIERE	7
2.4	LA DENSITE D'EXPLOITATION	8
2.5	LES TAUX D'EXPLOITATION ET DE COMMERCIALISATION	8
2.6	LE REBOISEMENT	9
3	EVOLUTION ENVIRONNEMENTALE.....	12
3.1	LE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)	12
3.2	L'IMPACT DES OUVRAGES FORESTIERS	12
3.3	RESPECT DES TECHNIQUES EFIR	13
3.4	L'EVACUATION DES HUILES USAGEES	14
3.5	LE SUIVI DES COUTS DE TRAITEMENT DES DECHETS	14
4	SUIVI DES ACTIVITES ILLEGALES	16
5	EVOLUTION SOCIALE.....	17
5.1	LA REMUNERATION DU PERSONNEL	17
5.2	LA SECURITE	17
5.3	L'APPROVISIONNEMENT DU PERSONNEL EN PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE	18
5.4	LA FORMATION DU PERSONNEL	19
5.5	LA PROCEDURE DE DENONCIATION/D'ALERTE	24
5.6	LES ACTIVITES SOCIALES EXTERNES	25
	LES ŒUVRES SOCIALES.	25
	GESTION DES ZONES D'USAGE.....	27
	GESTION DES CONFLITS.....	27
6	EVOLUTION ECONOMIQUE.....	29
6.1	LA PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT LOCAL	29
7	LE SUIVI DES INDICATEURS HVC.....	31
8	CONCLUSION	37

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DES UFA ET DU SITE INDUSTRIEL (SCIERIE = USINE DE TRANSFORMATION)	5
FIGURE 2 : SUIVI DES SUPERFICIES ANNUELLES EXPLOITEES	6
FIGURE 3 : SUIVI DES SUPERFICIES ANNUELLES EXPLOITEES PAR TYPE D'UFA	7
FIGURE 4 : CARTE DE LOCALISATION DES AAC EXPLOITEES	7
FIGURE 5 : SUIVI DES VOLUMES COMMERCIALISABLES	7
FIGURE 6 : SUIVI DES VOLUMES EXPLOITES	8
FIGURE 7 : SUIVI DES VOLUMES EXPLOITES	8
FIGURE 8 : SUIVI DES QUANTITES D'ESSENCES REBOISEES	9
FIGURE 9 : HISTOGRAMME COMPARATIF DES TAUX DE PERTURBATION PAR ASSIETTE DE COUPE EXPLOITEE EN 2021	12
FIGURE 10 : HISTOGRAMME COMPARATIF DES TAUX DE PERTURBATION PAR UFA DES TROIS DERNIERES ANNEES	13
FIGURE 11 : HISTOGRAMME COMPARATIF DU TAUX DE RESPECT DES TECHNIQUES EFIR DES CINQ DERNIERES ANNEES	13
FIGURE 12 : SUIVI DE L'EVACUATION DES HUILES USEES	14
FIGURE 13 : SUIVI DES COUTS DE TRAITEMENT DES DECHETS	14
FIGURE 14 : EVOLUTION DES VENTES EN PROTEINES (KG)	19
FIGURE 15 : SUIVI DES REALISATIONS A CARACTERE SOCIAL	25
FIGURE 16 : SUIVI DES COUTS DES REALISATIONS SOCIALES	26
FIGURE 17 : SUIVI DE LA GESTION DES CONFLITS	27
FIGURE 18 : PAIEMENT DE LA RFA 2000-2022	29

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : RECAPITULATIF DES DONNEES D'EXPLOITATION DES SIX DERNIERES ANNEES DE GESTION	9
TABLEAU 2 : RECAPITULATIF DES DONNEES DE REBOISEMENT DES 12 DERNIERES ANNEES DE GESTION	10
TABLEAU 3 : TAUX DE PERTURBATION TOTALE PAR AAC EXPLOITEE EN 2022	12
TABLEAU 4 : DEVENIR DES DECHETS AU COURANT DE L'ANNEE 2022	15

1 INTRODUCTION

La gestion responsable est un aspect fondamental pour les exploitants forestiers, d'autant plus lorsqu'ils sont engagés dans un processus de certification. Cette notion peut donc être appréhendée comme la recherche permanente d'un équilibre certain entre l'atteinte des objectifs économiques de l'entreprise, l'observation des principes de préservation des écosystèmes et le respect des aspects sociaux inhérents aux populations locales. PALLISCO entend ainsi, assumer son statut d'entreprise citoyenne et certifiée en s'arrimant aux exigences d'efficacité économique, de préservation de l'environnement et d'équité sociale. La mise en œuvre d'un certain nombre de politiques et procédures et l'application des normes de soutenabilité permettent aujourd'hui à l'entreprise d'être sur une pente évolutive. Evolution qui touche la ressource exploitée et se mesure sur le plan environnemental, social et économique. Il faut par ailleurs noter dans cette démarche, l'intégration des concepts tels que les Hautes Valeurs de Conservation (HVC), qui constituent tout aussi un pan stratégique de l'entreprise.

Le contrôle de la mise en œuvre et le respect de la conformité des engagements sont assurés par la Cellule Qualité dont la responsable, placée sous l'autorité du Directeur Général est chargée de l'implémentation des politiques et engagements de la société ainsi que du contrôle de la mise en œuvre effective des exigences de légalité et de certification. Ceci passe par un suivi-évaluation des processus, le reporting y relatif et la mise œuvre des plans d'amélioration continue.

2 EVOLUTION DE LA RESSOURCE FORESTIERE EXPLOITEE

2.1 Les titres forestiers et leur mode de gestion

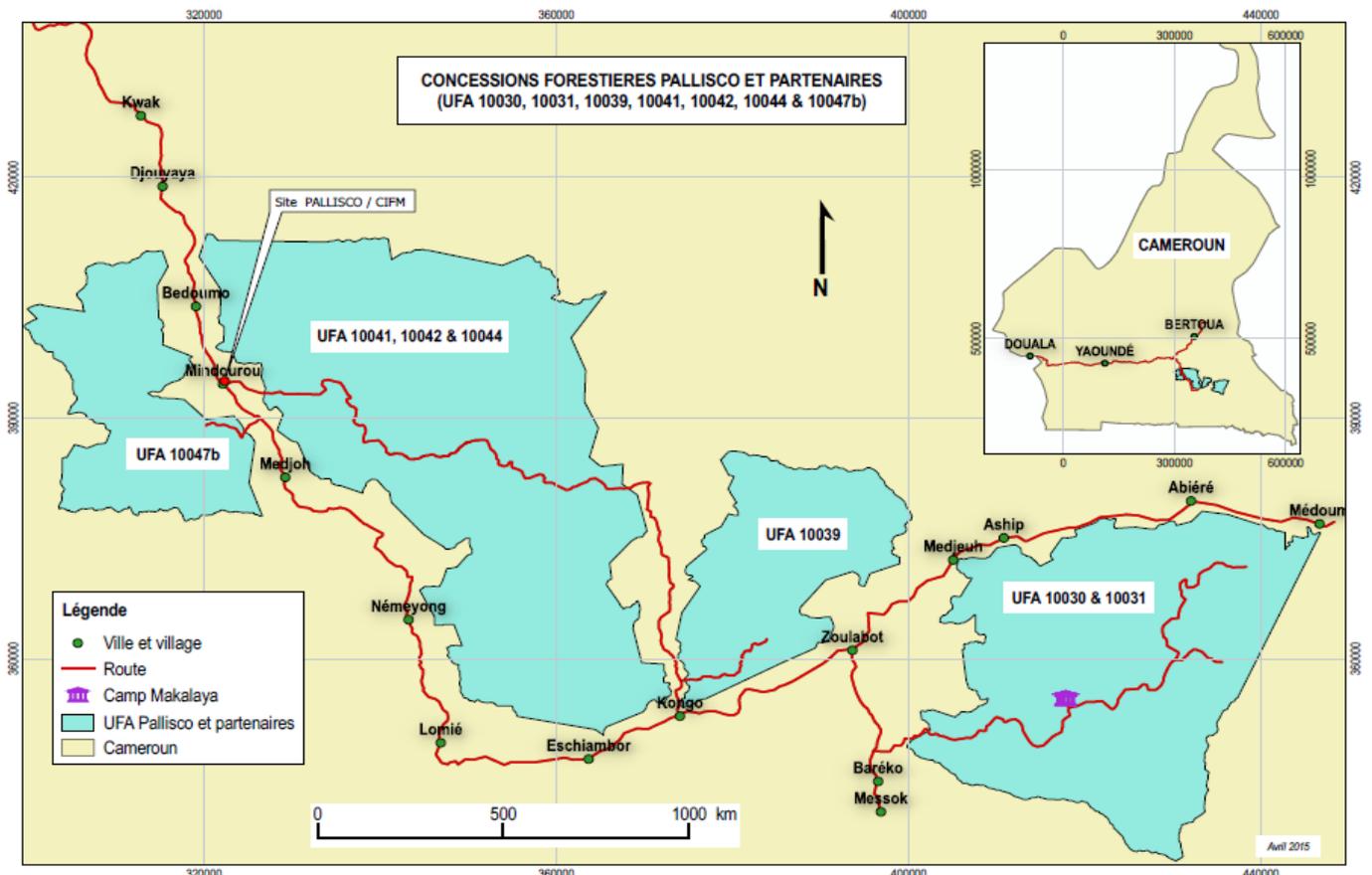


Figure 1 : Localisation des UFA et du site industriel (scierie = usine de transformation)

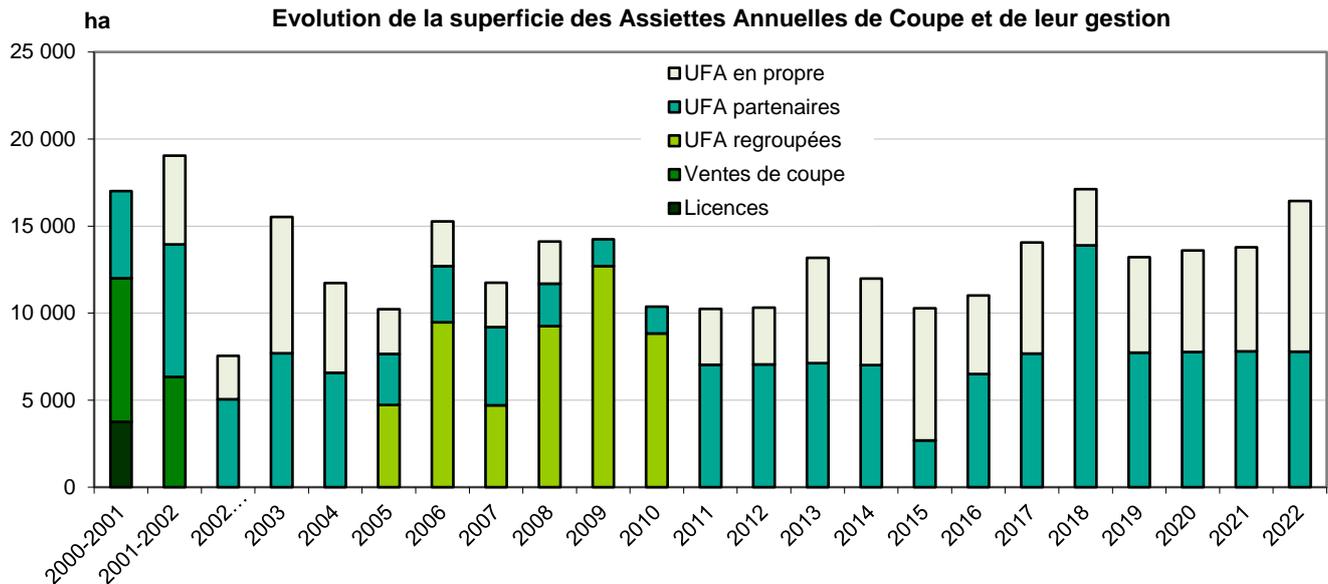


Figure 2 : Suivi des superficies annuelles exploitées

Précisions sur la légende :

UFA en propre : Unité Forestière d’Aménagement attribuée à l’entreprise PALLISCO.

UFA partenaires : Unité Forestière d’Aménagement attribuée aux entreprises partenaires de PALLISCO (SODETRAN-CAM S.A et La Forestière de Mbalmayo S.A), gérées et exploitées par PALLISCO.

UFA regroupées : Regroupement de plusieurs Unités Forestières d’Aménagement d’attributaires différents (exclusivement partenaires de PALLISCO) et aux limites communes en un seul massif forestier global sous plan d’aménagement unique géré et exploité par PALLISCO.

Vente de coupe : Titre forestier limité en surface (à 4000 ha) et dans le temps (exploitation de 1 à 3 ans) sous exploitation industrielle sans aménagement forestier. PALLISCO n’exploite plus des Ventes de Coupe depuis 2001.

Licence : Titre forestier sur une surface délimitée autorisant l’exploitation industrielle par an sur une surface et un volume sélectionné par l’exploitant, sans aménagement forestier ; ce titre forestier n’existe plus aujourd’hui. Les dernières licences ont été exploitées en 2001.

Précision sur les données : La ressource exploitée de l’année (en surface, ha) correspond aux surfaces exploitées de l’année en cours et dans certains cas la ressource en deuxième exploitation (dite « repasse » sur une surface exploitée l’année précédente) ; voir partie « production forestière ».

Ce choix d’évolution vers des “UFA en propre” de même que le choix de la gestion complète des titres forestiers des partenaires favorisent une orientation à long terme vers une gestion responsable et maîtrisée de la ressource forestière.

2.2 L’aménagement forestier

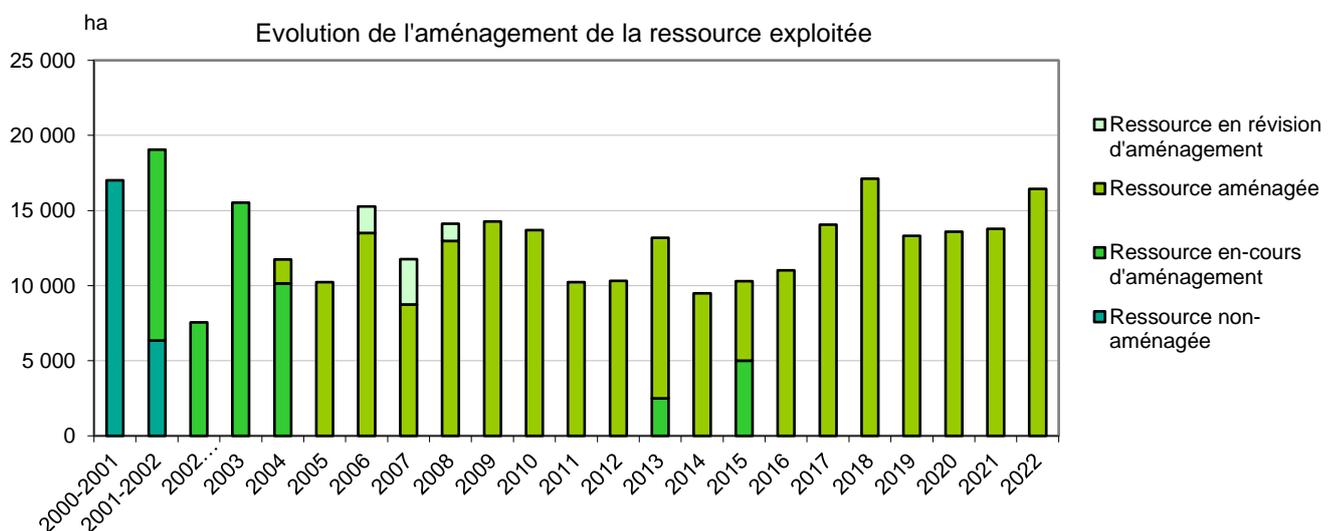


Figure 3 : Suivi des superficies annuelles exploitées par type d'UFA

L'aménagement de la ressource forestière est une obligation légale, les exigences spécifiques de PALLISCO et du FSC® s'y ajoutent et garantissent à travers leur mise en œuvre, une exploitation forestière permettant une gestion responsable des massifs forestiers.

2.3 La production forestière

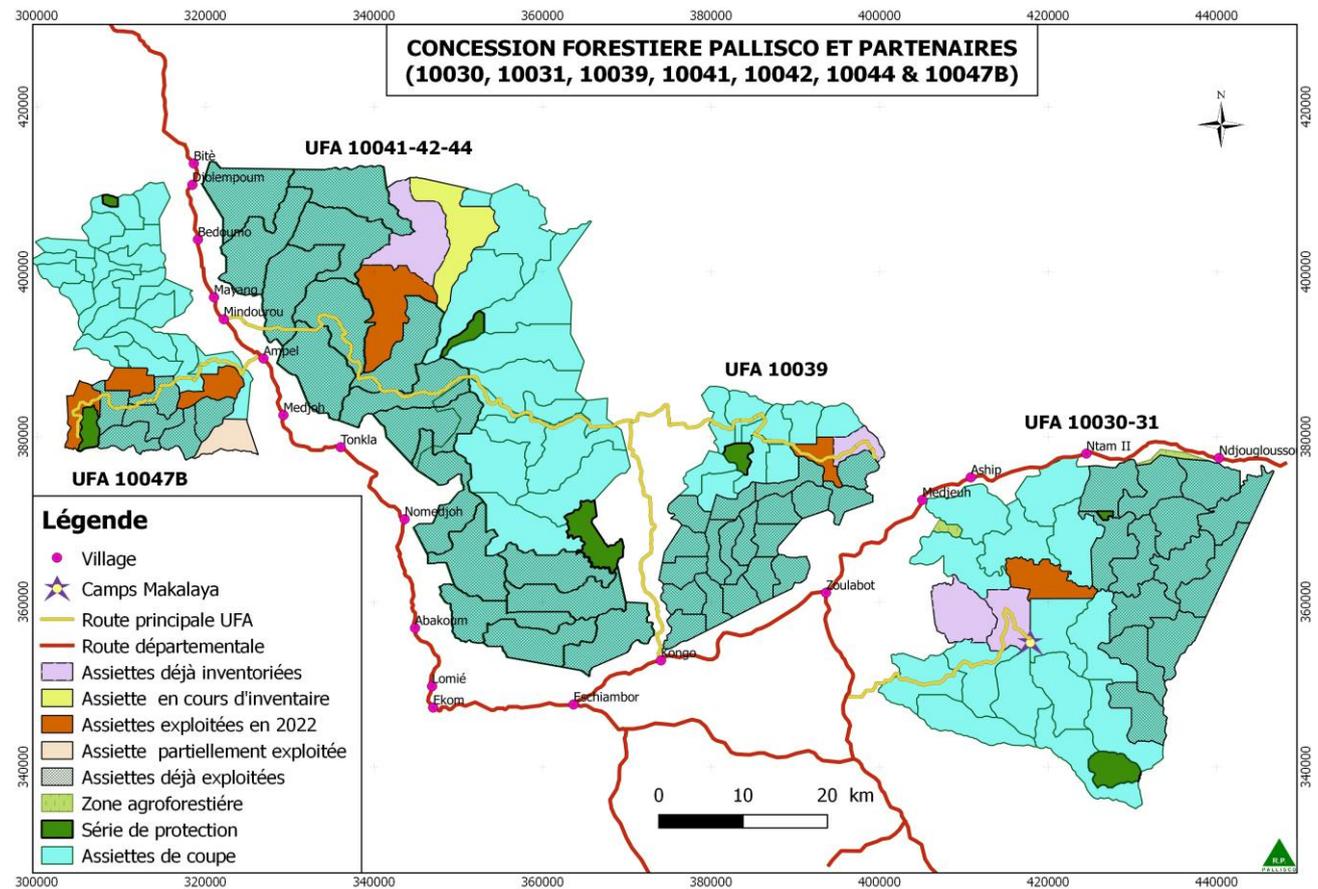


Figure 4 : Carte de localisation des AAC exploitées

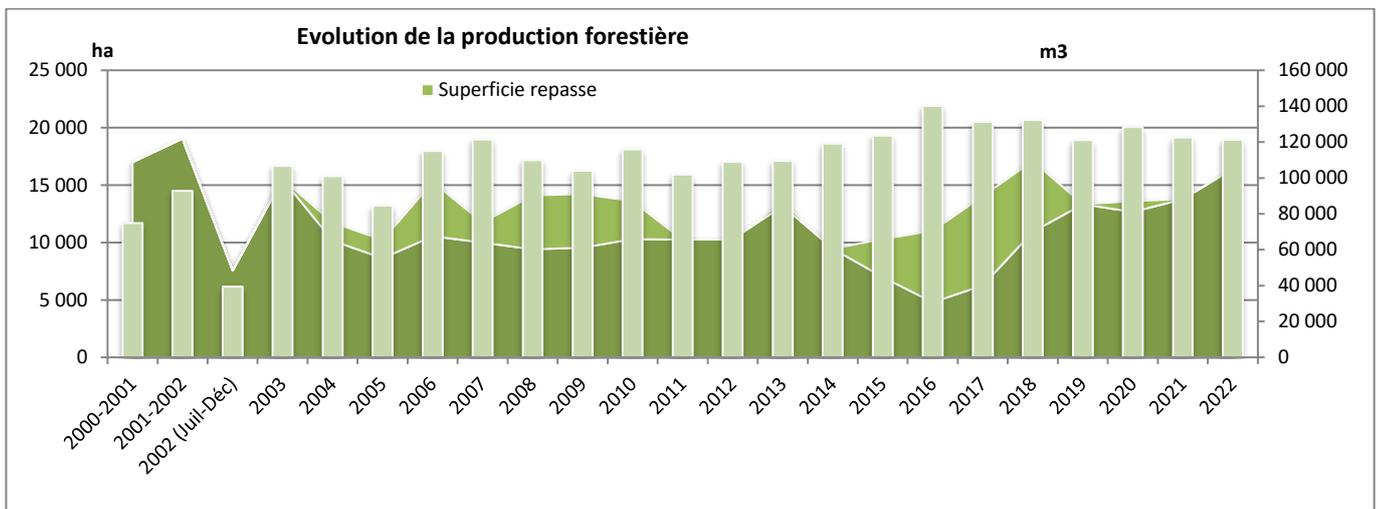


Figure 5 : Suivi des volumes commercialisables

Précisions sur la légende :

Superficie de base : Superficie totale des assiettes de coupe exploitées au cours de l'exercice considéré.

Superficie repasse : Superficie totale des assiettes de coupe exploitées lors de l'exercice précédent et dont l'exploitation est poursuivie sur l'exercice considéré (dénommée « repasse ») ; la superficie totale annuelle ouverte à l'exploitation est l'addition de la superficie de base et la superficie de la repasse.

Volume commercial : Volume total sorti de forêt (déclaré sur document administratif « Lettre de Voiture Bois d'Œuvre »).

2.4 La densité d'exploitation

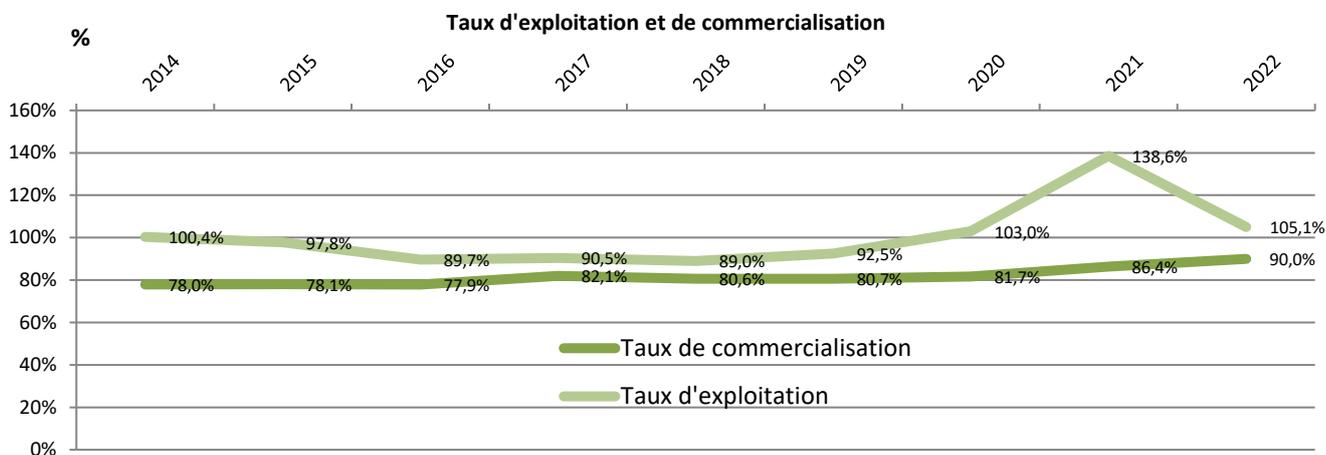


Figure 6 : Suivi des volumes exploités

Précisions sur la légende :

Volume (abattu) : volume de bois exploité (déclaré sur document administratif « DF10 ») ; ici rapporté sur la surface annuelle exploitée (m³/ha).

Volume commercial : équivalent au volume sorti de forêt (déclaré sur document administratif « Lettre de Voiture Bois d'Œuvre ») ici rapporté sur la surface annuelle exploitée (m³/ha) (cf.1.3 Production forestière).

2.5 Les taux d'exploitation et de commercialisation

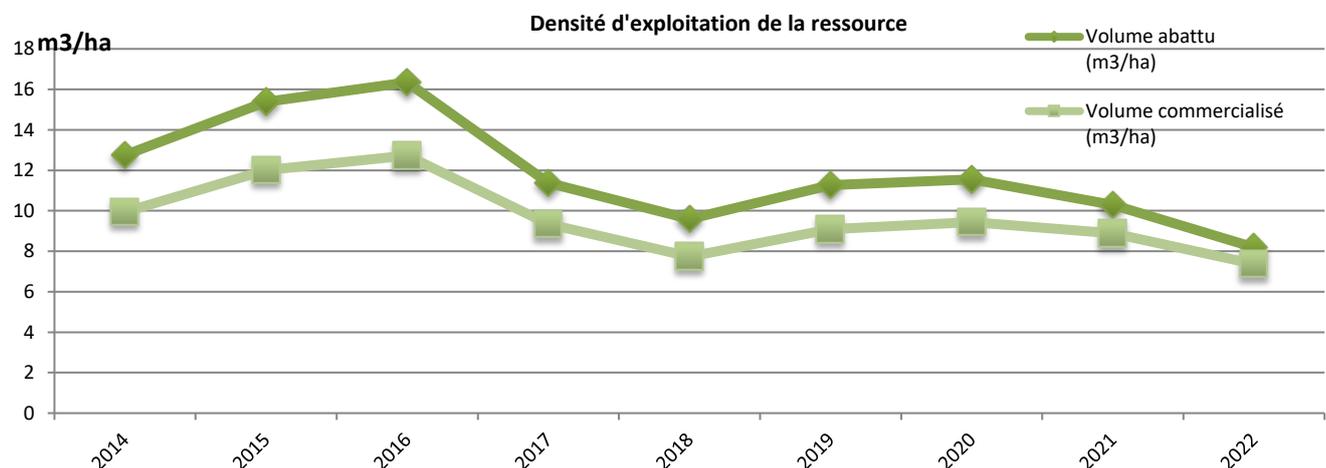


Figure 7 : Suivi des volumes exploités

Précisions sur la légende :

Taux d'exploitation : volume de bois abattu (m³) / volume de bois inventorié (m³).

Taux de commercialisation : volume de bois commercialisé (m³) / volume de bois abattu (m³).

Précisions sur le graphique : les données sont issues du système interne de traçabilité de l'entreprise ; seules les essences commerciales exploitées par l'entreprise sont prises en compte. L'exploitation concernait une trentaine d'essences en 2022.

Tableau 1 : Récapitulatif des données d'exploitation des six dernières années de gestion

Année	Nb. ess.	S. (AAC + rep.)	N pieds abattus	Vol. prospecté	Vol. abattu (V brut)	Vol. commercialisé (V com)	Coef. com.
2014	24	9 479	8 900	108 215	152 708	119 073	78%
2015	25	10 288	9 143	169 000	158 246	123 620	78%
2016	23	11 016	10 010	118 000	189 039	140 209	80%
2017	20	14 050	11 373	115 810	159 885	131 191	82%
2018	23	17 118	11 180	113 456	164 250	132 328	81%
2019	23	13 319	9 383	118 443	150 095	121 146	81%
2020	23	13 559	10 297	115 219	157 112	128 312	82%
2021	31	13 779	10131	89 777	141 833	122 482	86%
2022	29	16 442	10666	121 622	124 189	121 189	90%

rep. = repasse/recollement,
 Coef. = coefficient,
 com. = commercialisable,
 ess. = essence,
 S.= superficie,
 Nb. = nombre.

2.6 Le reboisement

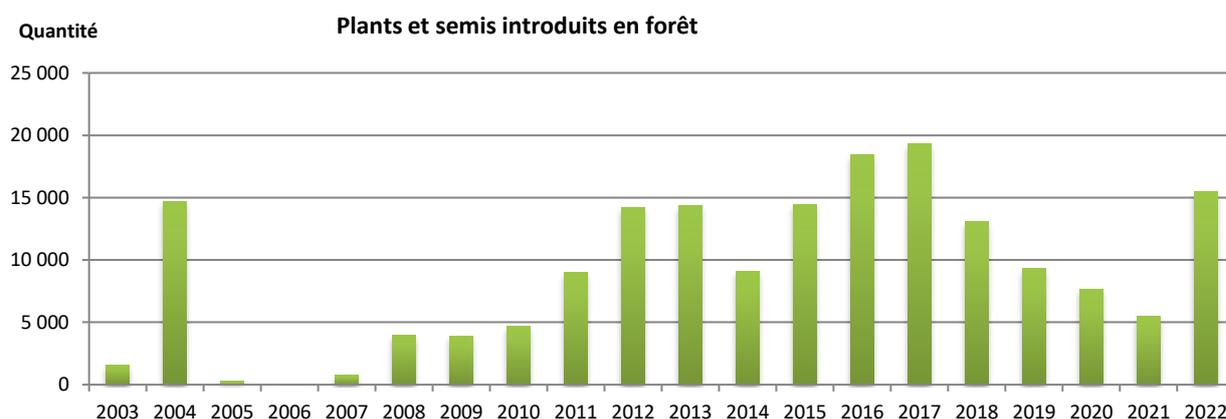


Figure 8 : Suivi des quantités d'essences reboisées

Précisions sur les données du graphique :

- chiffres hors plantations réalisées pour matérialiser les limites des UFA.
- l'année 2004 concerne en majorité la plantation en parcelle d'enrichissement (7530 plants/semis).

Les données représentées par le graphique ci-dessus concernent les activités suivantes :

- Les plantations en trouées d'abattage (zone d'éclaircie provoquée par la chute de l'arbre) : après identification de la présence d'une régénération naturelle, ces plantations concernent les espèces rares et / ou de valeur dont la régénération fait défaut. Les trouées d'abattage sont enrichies avec un nombre moyen de 5 plants/trouée.

- Les plantations en plein : réalisées en forêt naturelle destinées à augmenter la proportion des espèces précieuses ou présentant un intérêt particulier ; ce type de plantation intervient également pour reboiser une zone dégradée ou une zone secondarisée. PALLISCO s’est engagée à planter au minimum 5 000 plants par an à partir de 2011.

Tableau 2 : Récapitulatif des données de reboisement des 12 dernières années de gestion

ANNEES	PARCELLES		TROUEES		PARCS FORET		LIMITE UFA CLASSEES		PLANTS
	Nb. parcelles		Nb. trouées						
2010	Nb. parcelles	5	Nb. trouées	200					4 653
	Nb. plants	3 653	Nb. plants	1 000					
	Surface (ha)	3,25	Surface	/					
2011	Nb. parcelles	12	Nb. trouées	409					8 995
	Nb. plants	6 950	Nb. plants	2 045					
	Surface	5,54	Surface	/					
2012	Nb. parcelles	15	Nb. trouées	210					14 241
	Nb. plants	13 191	Nb. plants	1 050					
	Surface (ha)	11,87	Surface	/					
2013	Nb. parcelles	8	Nb. trouées	230					14 325
	Nb. plants	13 175	Nb. plants	1 150					
	Surface (ha)	11,85	Surface	/					
2014	Nb. parcelles	7	/	/					9 075
	Nb. plants	9 075	/	/					
	Surface (ha)	8,19	/	/					
2015	Nb. parcelles	6	Nb. trouées	200	Nb. parcs	8			14 476
	Nb. plants	13 163	Nb. plants	1 000	Nb. plants	313			
	Surface (ha)	11,97	Surface	/	/				
2016	Nb. parcelles		Nb. trouées	200	Nb. parcs	5			18 407
	Nb. plants	17 203	Nb. plants	1 000	Nb. plants	204			
	Surface (ha)	15,65	Surface	/	/	/			
2017	Nb. parcelles	11	Nb. trouées	200	Nb. parcs	23	Nb Limites	/	19 287
	Nb. plants	17 774	Nb. plants	1 015	Nb. plants	408	Nb. plants	90	
	Surface (ha)	16	Surface	/	/	/	Surface (ha)	/	
2018	Nb. parcelles	8	Nb. trouées	242	Nb. parcs	19			13 081
	Nb. plants	11 519	Nb. plants	1 246	Nb. plants	316			
	Surface (ha)	10,6	Surface	/	/	/			

ANNEES	PARCELLES		TROUEES		PARCS FORET		LIMITE UFA CLASSEES		PLANTS
	Nb. parcelles		Nb. trouées		Nb. parcs				
2019	Nb. parcelles	5	Nb. trouées	255	Nb. parcs	16			9 298
	Nb. plants	7 780	Nb. plants	1 255	Nb. plants	263			
	Surface (ha)	7,19	Surface	/	/	/	/	/	
2020	Nb. parcelles	6	Nb. trouées	86	Nb. parcs	2	/	/	7 668
	Nb. plants	7 201	Nb. plants	430	Nb. plants	37	/	/	
	Surface (ha)	6,71	Surface	/	/	/	/	/	
2021	Nb. parcelles	3	Nb. trouées	200	Nb. parcs	/	/	/	5 475
	Nb. plants	4 575	Nb. plants	900	Nb. plants	/	/	/	
	Surface (ha)	4,26	Surface	/	/	/	/	/	
2022	Nb. parcelles	6	Nb. trouées	582	Nb. parcs	23			15 499
	Nb. plants	11 379	Nb. plants	3 430	Nb. plants	690			
	Surface (ha)	10,6	Surface	/	/	/			
Suivi des plants introduits en forêt (2010 – 2022)									154 480

Pour réaliser ces activités, l'entreprise dispose de deux pépinières installées respectivement sur le site de Mindourou et dans l'UFA 10-030 (site de Makalaya).

En 2022, avec l'augmentation massive des objectifs de reboisement via le projet UFA-Reforest, une extension des deux pépinières a été réalisée. Avec un nouvel objectif de reboisement de 27 000 arbres par an, les pépinières sont passées d'une capacité de 35 000 en matière de reboisement à 84 680 plants. Ce projet permettra ainsi d'améliorer les résultats. Les parcs, parcelles et trouées d'abattage enrichis couvrent respectivement 30%, 20% et 20% de la superficie des assiettes annuelle de coupe (AAC)

3 EVOLUTION ENVIRONNEMENTALE

3.1 Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

PALLISCO a réalisé son Plan de Gestion Environnementale et Sociale dans le cadre des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) liées aux activités d'exploitation forestière. Ces EIES ont toutes été sanctionnées par l'obtention de certificats de conformité environnementale.

Un plan de travail annuel est élaboré et validé par l'administration. La mise en œuvre et le suivi de ce dernier tout au long de l'année par tous les services impliqués sont évalués périodiquement pour déterminer le niveau de réalisation et renforcer les points d'amélioration possibles. Les résultats de ce suivi sont résumés sous forme de rapports semestriels transmis aux services techniques du Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) tous les semestres. Des attestations de respect des obligations environnementales délivrées chaque année par le Ministère en charge des Forêts, témoignent de la conformité de la mise en œuvre des engagements en la matière.

3.2 L'impact des ouvrages forestiers

Le taux de dégâts d'exploitation utilisé pour l'aménagement des concessions forestières par l'administration Camerounaise en charge des forêts et de la faune (7%), correspond à une exploitation (avec respect EFIR) dans une forêt secondaire dont la densité est inférieure à 15 m³ de volume brut par hectare.

Tableau 3 : Taux de perturbation totale par AAC exploitée en 2022

UFA	AAC	SUPERFICIE COUVERTE (ha)	OUVERTURE DE ROUTE (m ²)	OUVERTURE DE PARC FORÊT (m ²)	ABATTAGE (m ²)	DÉBARDAGE (m ²)	OUVERTURE DE CARRIÈRE DE LATÉRITE (m ²)	SUPERFICIE TOTALE PERTURBÉE (m ²)	% PERTURBATION
10030-31	3-4 (14)	3 411	347 237	47 920	550 628	239 371	1 970	1 187 126	3,48%
10047b	2-2 (7)	1 518	290 047	21 255	257 132	226 833	1 950	797 216	5,25%
10047b	2-3 (8)	556	138 256	8 830	51 742	78 565	0	277 393	4,99%
10047b	6-3 (28)	1 692	363 239	24 258	178 357	99 441	0	665 296	3,93%
10047b	6-5 (30)	441	76 985	6 570	31 442	50 929	0	165 926	3,76%
10039	4-4(19)	1 544	255 085	40 705	430 006	436 755	0	1 162 550	7,53%
10041-42-44	4-3 (18)	6 235	815 322	15 560	1 260 838	1 319 636	680	3 412 036	5,47%

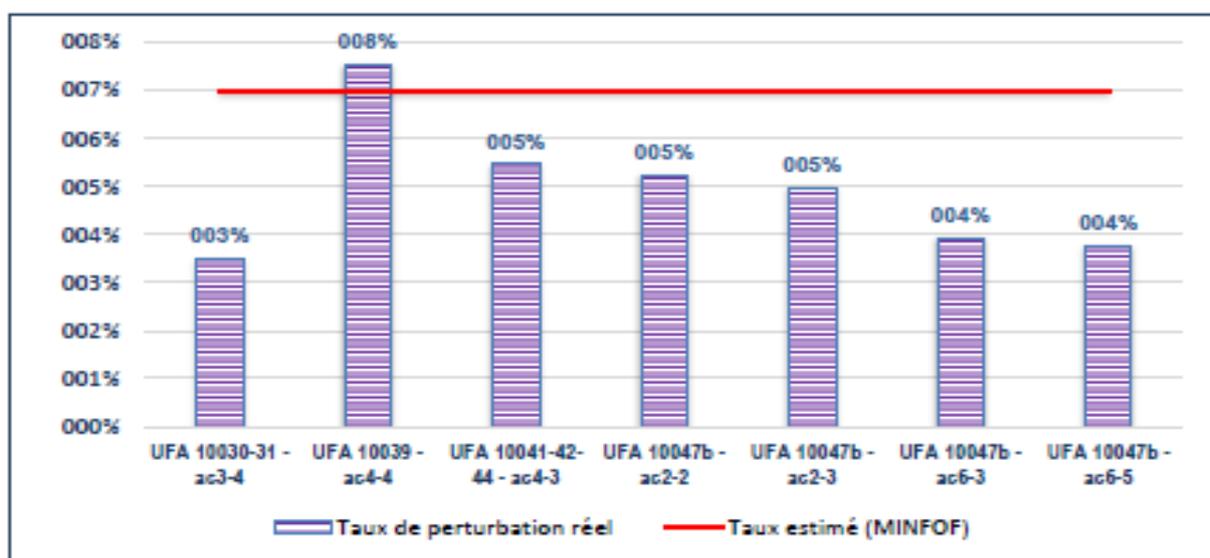


Figure 9 : Histogramme comparatif des taux de perturbation par assiette de coupe exploitée en 2021

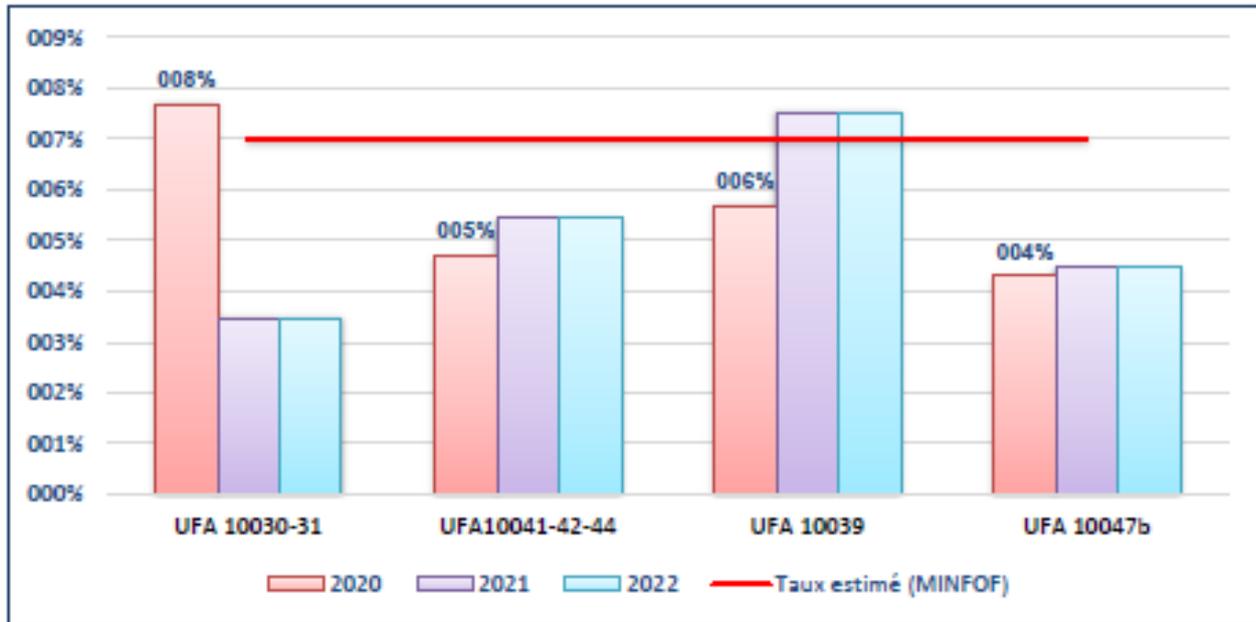


Figure 10 : Histogramme comparatif des taux de perturbation par UFA des trois dernières années

Pour les zones exploitées en 2022, ce taux reste applicable à toutes les assiettes de coupe en dehors de celle de l'UFA 10 039 ou la densité du volume brut est supérieure au volume brut minimum pour un taux de dégâts équivalent à 7%.

3.3 Respect des techniques EFIR

Le taux de respect des techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) est la moyenne arithmétique des notes annuelles obtenues à l'issue de la mise en œuvre des différentes activités d'exploitation forestière. Le taux annuel moyen de respect des techniques EFIR est resté supérieur à 90% en 2021.

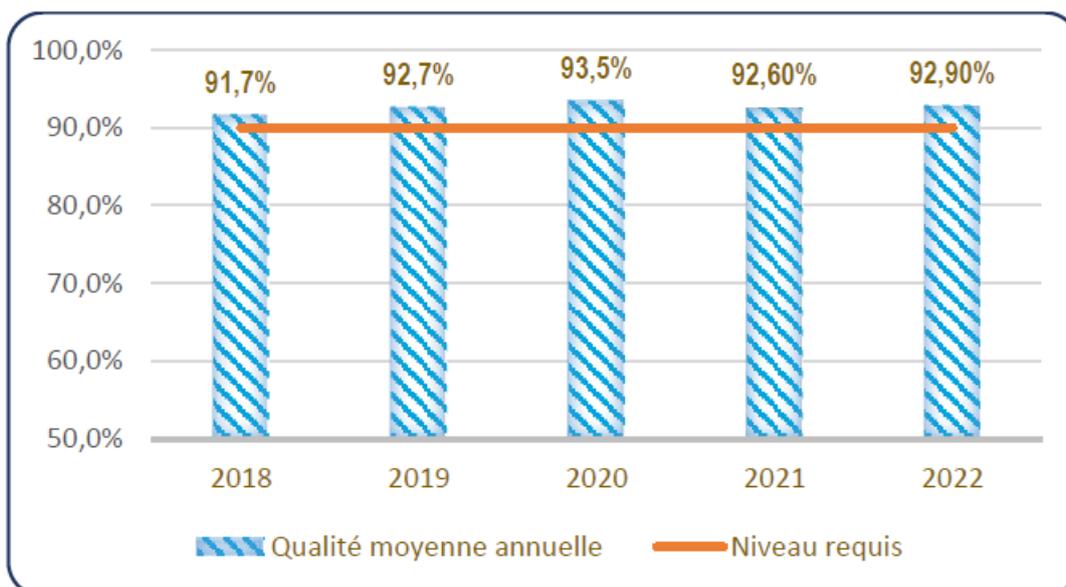
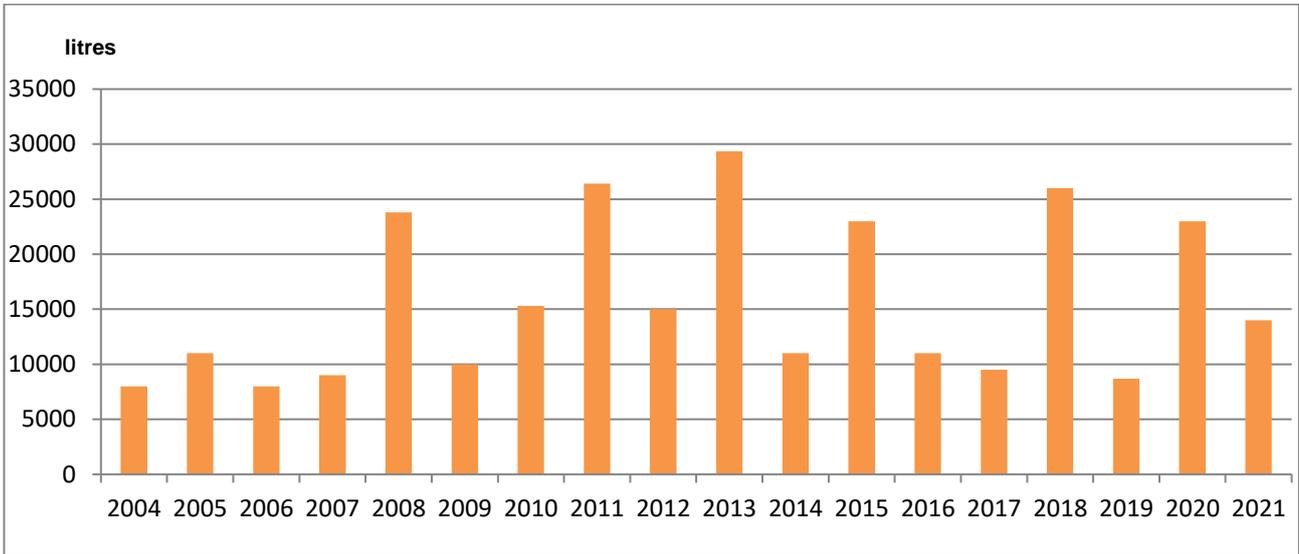


Figure 11 : Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des cinq dernières années

3.4 L'évacuation des huiles usagées

Les huiles usagées (déchets dangereux) provenant des activités de maintenance/entretien et autres activités, sont collectées et stockées dans des citernes conformes dédiées à cet effet. Puis, elles sont récupérées par des prestataires agréés en la matière et disposant de permis. Ils sont ainsi autorisés par le MINNEPDED à les collecter, les évacuer et les traiter dans des conditions environnementales contrôlées par le MINEPDED.



Aucune évacuation n'a été enregistrée en 2022, par contre, l'évacuation de 18 000 litres d'huile a été faite en janvier 2023.

Figure 12 : Suivi de l'évacuation des huiles usées

Remarque : Les huiles usagées sont récupérées et évacuées du site forestier et industriel de Mindourou par la société BOCAM (Service Après-Vente TOTAL qui en est le fournisseur).

3.5 Le suivi des coûts de traitement des déchets

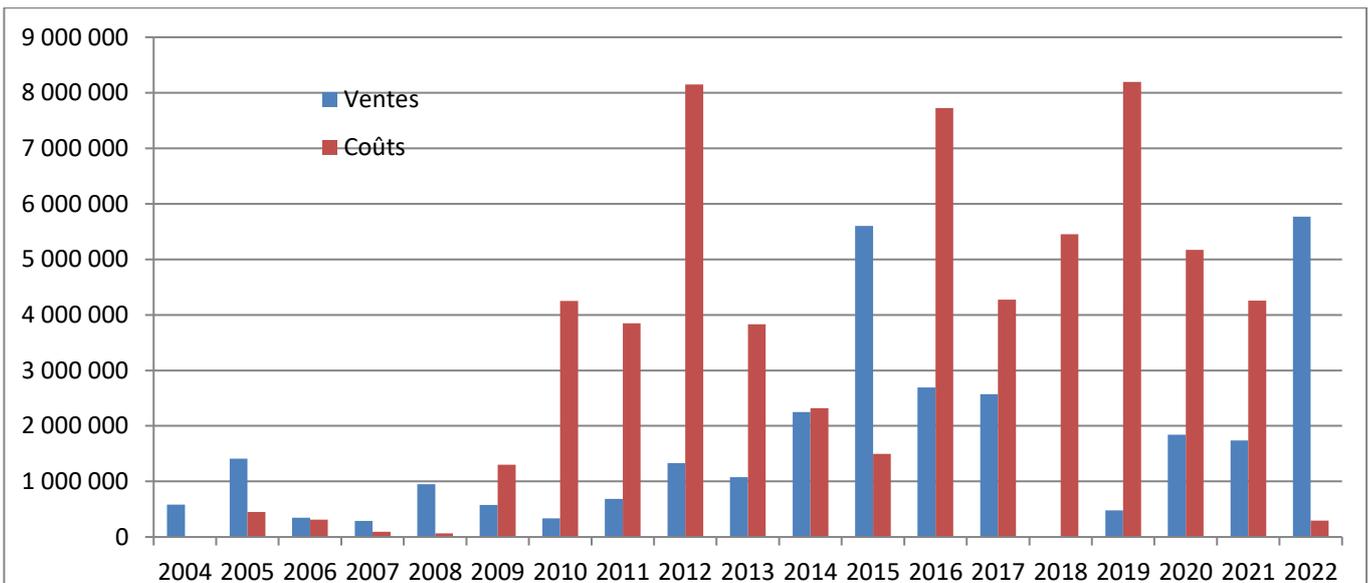


Figure 13 : Suivi des coûts de traitement des déchets

Les déchets dangereux et non dangereux sont récupérés dans des bacs à déchets appropriés et par type, de déchets conformément à une méthode de séparation et ségrégation permettant leur tri à la source,

ainsi que leur stockage dans une zone sous abri et bétonnée. Les déchets ainsi stockés dans des fûts étiquetés sont collectés et évacués pour traitements appropriés par des prestataires agréés et disposant chacun d'un permis environnemental délivré par le ministère en charge de l'environnement de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED). Les principaux déchets produits sont entre autres : les déchets médicaux, la ferraille, les batteries usagers, les huiles usagées et les « petits déchets industriels » divers (chiffons souillés, néons, plastiques, ... etc.). Un manifeste de traçabilité délivré par l'administration sert à chaque fois de bordereau d'évacuation du site de production au site de traitement.

Tableau 4 : Devenir des déchets au courant de l'année 2022

Type déchets	Quantités (kg/L)	N° Manifestes	Dates	Coûts (FCFA)	Ventes (FCFA)
Pneus usés	92 pièces	778	07/02/2022	X	89 500
Pneus usés	129 pièces	1557	28/05/2022	X	161 500
Déchets plastiques divers	1360	796	21/04/2022	119 000	X
Ferraille	7 920	1598	27/04/2022	X	475 200
Ferraille	23 480	1552	04/05/2022	X	1 408 800
Ferraille	11 120	1553	13/05/2022	X	667 200
Ferraille	18 800	1556	24/05/2022	X	1 128 000
Ferraille	17 440	1559	02/06/2022	X	1 046 400
Ferraille	13 160	1566	30/06/2022	X	789 600
Déchets plastiques divers	25 big-bags	1568	07/07/2022	175 000	X
Coût total en 2022				294 000	5 766 200
Coût total en 2021				1 740 350	4 257 650

4 SUIVI DES ACTIVITES ILLEGALES

Le suivi des activités illégales est réalisé par une équipe spécifique ainsi que par les gardiens affectés aux différentes barrières d'entrée de la concession/des UFA (Mée, Ompam, LFM et Makalaya). Les résultats de ces différentes équipes sont les éléments déclencheurs des « missions coup de poing » de lutte anti-braconnage réalisées par l'administration (gendarmerie, MINFOF, ... etc.).

Résultats du suivi des opérations de lutte anti-braconnage

Tableau 5 : Récapitulatif des résultats de missions LAB des cinq dernières années de gestion

Actions	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'opérations LAB réalisées	2	2	2	2	2	2	2	1
Nombre de patrouilles LAB avec les postes forestier locaux						2	6	5
Poids de carcasses saisies	446,8	613,5	212,7	266,5	159,5	260,7	664,0	297
Nombre d'armes de chasse saisies	3	17	15	11	6	7	17	18
Nombre de munitions saisies	141	146	189	52	62	6	62	97
Nombre de câbles saisis	50	360	169	123	123	150	114	400
Nombre de motos saisies	3	3	0	2	0	0	5	2
Campements recensés	244	250	141	148	120	158	135	107
Proportions campements détruits	4,1%	14,5%	15,3%	21,6%	21%	17,7 %	17 %	33,6%

5 EVOLUTION SOCIALE

5.1 La rémunération du personnel

**Tableau 6 : Répartition de la rémunération du personnel suivant le secteur d'activités
Exploitation Forestière**

2021	Effectif	Salaire de base interne à l'entreprise	SMIG Salaire minimum du pays
Femmes	25	38 446 F CFA	36 270 FCFA
hommes	312	38 446 F CFA	36 270 FCFA

Transformation Bois

2021	Effectif	Salaire de base interne à l'entreprise	SMIG Salaire minimum du pays
Femmes	2	40 369 F CFA	36 270 FCFA
hommes	170	40 369 F CFA	36 270 FCFA

Tableau 7 : Statistiques relatives au droit du travail

Années	2022	2021	2020	2019
Réunion direction - Délégués du personnel	3	4	3	3
Personnel rémunéré délégués du personnel	100%	100%	100%	100%
Représentant du personnel	10	10	10	11
Syndicats actifs	2	2	2	2
Nombre de conflits	0	0	0	0
Membres comité CHSST	17	17	17	16
Nombre de réunion du CHSST	2	3	2	3
Reversement des cotisations CNPS	100%	100%	100%	100%
Autres impôts	100%	100%	100%	100%

Les réalisations sociales internes concernent principalement l'amélioration du cadre de vie du personnel et de leurs familles au sein des bases vie de PALLISCO et CIFM :

- L'amélioration des logements (réfection, re-modélisation/modernisation et construction) ;
- La réfection des installations de manière générale (lavoirs, points d'eau, toilettes, service sanitaire, cantine) ;
- La réalisation d'une campagne gratuite et volontaire de dépistage du VIH/SIDA (à l'attention du personnel et des communautés riveraines) ;
- La réalisation d'une large campagne médicale (à l'attention du personnel et des communautés riveraines).

5.2 La sécurité

Le Plan de Gestion des Risques Professionnels, également dénommé Plan de Gestion Sécurité, a été élaboré suite à l'évaluation des risques professionnels dans les entreprises PALLISCO et CIFM en 2008. Ce PGRP est évalué périodiquement pour déterminer le niveau de réalisation et l'identification des nouveaux risques. Les mises à jour du plan (par l'intégration de nouveaux ateliers, équipements/installations,

méthode de travail...) sont régulièrement effectuées. De plus, des séances de sensibilisation sont effectuées chaque mois au sein des différents services et équipes, à l’instar des réunions sécurité (Tool box meeting) animées par des employés, ainsi que des sensibilisations de proximité adressées à des équipes précises.

Les accidents de travail sont suivis et les mesures prises pour traiter les victimes (réception à l’infirmierie-admission des premiers soins, évacuation vers des centres de santé de référence-traitement, déclaration à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale enregistrement et prise en charge) et éviter que cela ne ressurgisse (enquêtes, identification des causes et prise des mesures correctives et préventives).

Tableau 8 : Statistiques et durées des accidents de travail et durées 2018-2022

Exploitation forestière	2018	2019	2020	2021	2022
Effectif moyen	329	328	321	264	274
Cumul annuel heure de travail	2400	2416	2384	2384	2400
Cumul annuel AT	90	82	89	68	66
Cumul annuel AT sans arrêt	68	57	64	37	41
Cumul annuel AT avec arrêt	22	24	25	27	25
Cumul annuel AT trajet	0	0	0	4	0
Cumul annuel jour d'arrêt	100	569	337	349	339
Cumul annuel AT mortel	0	1	0	0	0
Transformation de transformation bois	2018	2019	2020	2021	2022
Effectif moyen	165	167	182	167	167
Cumul annuel heure de travail	2080	2016	2040	2008	2025
Cumul annuel AT	31	53	53	40	32
Cumul annuel AT sans arrêt	27	49	50	38	28
Cumul annuel AT avec arrêt	4	3	2	2	2
Cumul annuel AT trajet	0	1	1	0	2
Cumul annuel jour d'arrêt	36	10	7	4	23
Cumul annuel AT mortel	0	0	0	0	0

5.3 L’Approvisionnement du personnel en produits de première nécessité

L’économat a été mis en service en 2008 afin d’approvisionner le personnel PALLISCO-CIFM et ses sous-traitants en produits de première nécessité (protéines, vivres et autres denrées alimentaires).

Les protéines consommées sont : le poisson (maquereau, bar, Mulet, Merlu Za...), la viande blanche (poulet, ailes de poulet, chutes de pate et côte de porc .) et la viande de bœuf (poitrine, bourguignon, jarret...).

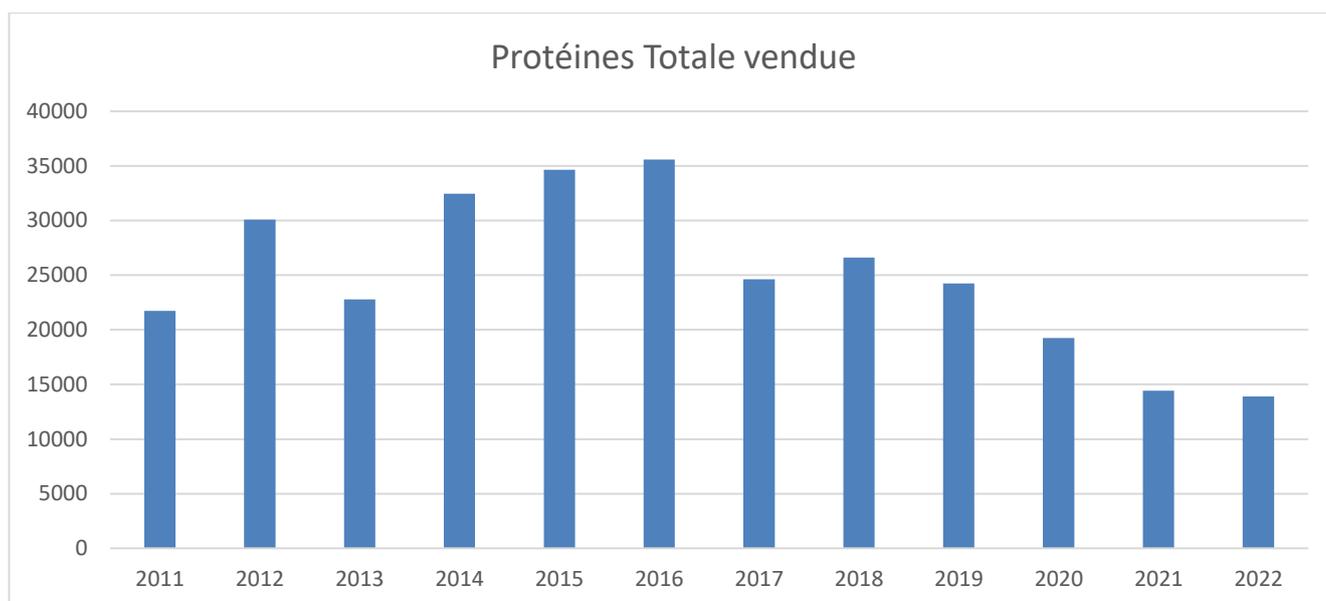


Figure 14 : Evolution des ventes en protéines (kg).

5.4 La Formation du personnel

Le plan annuel de formation est élaboré par les responsables formations en collaboration avec les responsables de service qui identifient leurs besoins en formations et le personnel à former. Les formations identifiées sont soumises à l'appréciation de la Direction qui les approuve ou non suivant les objectifs poursuivis et vérifiés (aspects liés au métiers/techniques, le savoir-faire, le savoir être, le savoir-faire faire, l'amélioration des pratiques, les nouvelles techniques de travail).

Les formations validées sont intégrées dans le plan annuel de formation dont le suivi de la mise en œuvre est assuré par les responsables de formation.

Tableau 9 : Statistiques de formations 2019-2022

Formations externes	2022	2021	2020	2019
Formation planifiées	20	25	30	21
Formation planifiées et réalisées	9	9	1	5
Formation non planifiées et réalisées	9	5	1	7
Effectif total	482	425	444	514
Effectif formé	116	66	5	248
Coût formation	+11 M FCFA	+32 M FCFA	+1M FCFA	+36 M FCFA

M = Millions.

Tableau 10 : Sensibilisation 2022

N°	Thème	Destinataire	Objectif	Service intervenant	Effectif	Période
Sensibilisation des nouvelles recrues & stagiaires						
1	Santé et sécurité au travail Lutte contre VIH-SIDA et COVID-19	Toutes les sections	- Se conformer aux dispositions légales, règlementaires, instructions relatives à l'hygiène et la sécurité	HSE-AI	118	A chaque nouvelle embauche
					39	A chaque nouvelle

	Mesures environnementales au travail		- Prévenir & réduire la prolifération du VIH/SIDA et COVID-19 - Susciter la prise de conscience environnementale chez les futurs salariés			arrivée de stagiaire
Sensibilisation par poste de travail/section des différentes équipes						
1	Nettoyage des congélateurs et remplissage de la fiche de suivi des températures	Cuisiniers et agent d'entretien HSE-AI du camp Makalaya	Améliorer le suivi de la chaîne de froid	HSE-AI	3	31/01/2022
2	Importance de la santé et de la sécurité au travail et statistiques AT 2021	Personnel CIFM	Renforcer les mesures HSE via le respect des consignes, la prudence, la concentration, ... afin de réduire les accidents de travail	HSE-AI	118	01 & 09/02/2022
3	Marquage et usage conforme des marques FSC® et OLB sur les produits bois débités	Chefs d'équipes, marqueurs, cubeurs, responsable suivi évaluation qualité (CIFM)	Maîtriser les procédures internes de traçabilité bois et exigences des standards FSC® et OLB	HSE-AI	23	09/02/2022
4	Charte d'occupation et mesures d'hygiène au camp	Chef de camp, chefs de bloc, épouses & jeunes volontaires	S'approprier la charte et améliorer la gestion des déchets et notamment le cadre de vie	HSE-AI /Inf	22	23/02/2022
5	Mesures HSE au sein des entreprises PALLISCO-CIFM	Transporteurs tiers (conducteurs et aides conducteurs)	Accompagner les transporteurs tiers (conducteurs et aides conducteurs) à adhérer à la culture sécurité et protection de l'environnement	HSE-AI	13	03/02/2022
6	Usage des kits de premiers secours	Détenteurs/utilisateurs des kits de premiers secours (chauffeurs, conducteurs, secouristes, EPI, chefs d'équipes, ...)	Maîtriser l'utilisation des kits de premiers secours	HSE-AI /Inf	62	01/03/2022
7	Mesures HSE au sein des entreprises PALLISCO-CIFM	Transporteurs tiers (conducteurs	Accompagner les transporteurs tiers (conducteurs et aides	HSE-AI	10	02/03/2022

		et aides conducteurs)	conducteurs) à adhérer à la culture sécurité et protection de l'environnement			
8	Usage des kits de premiers secours et mesures HSE	Panthère Security	Maîtriser l'utilisation des kits de premiers secours et les mesures HSE	HSE-AI	40	03/03/2022
9	Méthodes de prévention du VIH-SIDA et les maladies opportunistes.	Elèves du lycée et CETIC de Mindourou	Informers les élèves des méthodes de prévention du VIH-SIDA	HSE-AI & Pairs éducateurs	20	29/04/2022
10	Méthodes de prévention du VIH-SIDA et les maladies opportunistes.	Personnel CIFM	Informers personnel des méthodes de prévention du VIH-SIDA Susciter une prise de conscience chez les employés	HSE-AI & Pairs éducateurs	30	30/04/2022
11	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité au travail - Prévention des risques liés à l'exploitation, à l'abattage et au tronçonnage - Gestion des déchets et des déversements d'hydrocarbures - Statistiques des accidents du travail du 1^{er} semestre 2022 	Equipes triage pistage, débardage, parc forêt et mécanicien forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Amener l'ensemble du personnel à adopter les mesures HSE dans en milieu forestier, à adhérer au port correct des EPI notamment ceux en charge de protéger le visage - Maîtriser la procédure de gestion des déchets en forêt et des déversements accidentels des hydrocarbures - Préserver la santé des travailleurs contre les accidents et les maladies professionnelles. 	HSE-AI	61	03/09/2022
12	<ul style="list-style-type: none"> - Notion de risque et de prévention des risques liés aux activités d'inventaires et de layonnage - Gestion des déchets en forêt 	Equipes comptage & layonnage		HSE-AI	18	09/09/2022
13	Usage conforme des marques FSC® & OLB sur les colis débités	Chefs d'équipes, cubeurs, marqueurs CIFM	S'assurer de l'usage conforme des marques FSC® & OLB (étiquettes, pochoirs, fixolid, ...) sur les bois débités	HSE-AI	16	21/09/2022
14	Les avantages de la certification FSC® sur les forêts et la vie qu'elles entretiennent	Personnel Panthère Security & Ets Darley	Informers le personnel sur les bénéfices de la certification FSC® dans la gestion responsable des forêts.	HSE-AI	33	21/09/2022
15	Usage conforme des marques FSC® &	Personnel administratif	Améliorer la mise en application des exigences	HSE-AI	06	23/09/2022

	OLB sur les documents de vente et de livraison des produits bois certifiés	en charge de la traçabilité des produits bois	applicables à l'usage conforme des marques FSC® & OLB sur les documents de vente et de livraison des produits bois certifiés ; Renforcer le système de contrôle interne de la documentation émise afin de garantir l'usage conforme des marques FSC® & OLB.			
16	Les avantages de la certification FSC® sur les forêts et la vie qu'elles entretiennent	Equipe parc maintenance matériel	Amener le personnel à s'impliquer davantage à la gestion durable des forêts ;	HSE-AI	24	28/09/2022
17		Equipes chantier d'exploitation et ouverture route	Présenter aux travailleurs les bénéfices de la certification FSC® dans la gestion responsable des forêts.		57	29/09/2022
18	Respect des clauses de la charte de bonne conduite en forêt	Personnel du chantier UFA 10 039	Améliorer la mise en application des consignes en matière d'hygiène, de sécurité, de protection et préservation de l'environnement dans un campement forestier	HSE-AI	14	19/10/2022
19	Sensibilisation et initiation à l'utilisation des extincteurs	Epouses volontaires	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les risques d'incendie - Utiliser l'extincteur en toute sécurité - Décoder la signalétique sécurité du camp 	HSE-AI	12	28/10/2022
20	Conscience professionnelle	Chefs d'équipes forêt, abatteurs et tronçonneurs	Susciter la prise de conscience collective et le respect des mesures de sécurité et des procédures de travail	HSE-AI	22	05/11/2022
Total 2022 : 20 sensibilisations					604	19 jours
Total 2021 : 14 sensibilisations					404	15 jours
Total 2020 : 17 sensibilisations					678	31 jours

Tableau 11 : Réunions sécurité 2022

N°	Thème	Destinataire	Intervenants	Effectif	Taux de participation	Période
1	- Gestion efficace des déchets - Quelques notions sur la faune	Toutes les sections	Animateurs toolbox	204	48,69 %	10/01/2022
2	- Gestion des accidents du travail - La chasse possible en suivant la réglementation	Toutes les sections	Animateurs toolbox	350	90,48 %	07/02/2022
3	- Audits - Gestion des boîtes à lettres - Les gorilles pleurent	Toutes les sections	Animateurs toolbox	313	76,90 %	03/03/2022
4	- Actions sécurité & santé au travail - Le paludisme au Cameroun - Les éléphants, gorilles et chimpanzés plantent les arbres en forêt	Toutes les sections	Animateurs tool box	365	87,11 %	04/04/2022
5	- Évacuation en cas d'évènement majeur - Un gorille vivant peut générer plus d'argent qu'un gorille mort	Toutes les sections	Animateurs tool box	341	87,77 %	09/05/2022
6	- Protection de l'environnement - Une seule terre - 06 gestes pour protéger notre environnement	Toutes les sections	Animateurs tool box	336	74,42 %	06/06/2022
7	La surdit�� c'est irr��versible !	Toutes les sections	Animateurs tool box	315	75,18 %	04/07/2022
8	- Drogues / stup��fiants / alcool/tabac - Les ��l��phants	Toutes les sections	Animateurs tool box	289	68,97 %	08/08/2022

9	- Santé des travailleurs : assurance maladie - Protégeons nos forêts communautaires	Toutes les sections	Animateurs tool box	283	66,43 %	05/09/2022
10	- Sécurité des travailleurs et certification FSC® - Lutte contre les activités illégales et certification FSC®	Toutes les sections	Animateurs tool box	357	82,06 %	03/10/2022
11	-Conscience professionnelle - Accord de partenariat volontaire - FLEGT	Toutes les sections	Animateurs tool box	289	63,67 %	07/11/2022
12	- VIH-SIDA: ne baissons pas la garde! - La genette ou chat tigre et le colobe de Guezera	Toutes les sections	Animateurs tool box	342	79,72 %	05/12/2022
Total 2022 : 26 thématiques		Moyenne annuelle : 315		74,62 %		12 jours
Total 2021 : 22 thématiques		Moyenne annuelle : 340		78,96%		12 jours
Total 2020 : 21 thématiques		Moyenne annuelle : 380		74,641%		13 jours

5.5 La procédure de dénonciation/d'alerte

En octobre 2021 par note de service N°47/FV/2021, les boîtes aux lettres ont été mises en service au siège social et sur les différents sites, afin de permettre aux employés de porter à la connaissance de la Direction, des faits de violation des politiques, règles et procédures en vigueur au sein de l'entreprise. Le mécanisme de dénonciation repose essentiellement sur l'anonymat, le respect d'autrui et surtout la véracité des faits. Ainsi, tout employé doit rédiger une note faisant part de la situation décrite, puis la déposer dans la boîte indiquée à cet effet, avec le plus de détails possibles pouvant permettre de remonter la chaîne de responsabilité et de prendre des mesures nécessaires. Les lettres ne doivent ni être signées, ni comporter des indices pouvant permettre de déterminer les auteurs, car la préservation de l'anonymat et l'identité des plaignants / rédacteurs est garantie et assurée par l'entreprise. De plus, il a été précisé que les boîtes aux lettres ne doivent pas être utilisées pour des dénonciations fantaisistes, calomnieuses, ou pour des règlements de comptes.

Un système strict et méticuleux de dépouillement et de recensement des courriers est mis en place et garantit le professionnalisme et l'objectivité dans l'usage de ce dispositif. Une fois les requêtes/notes des employés déposées, elles sont recueillies et analysées, afin de trouver des pistes de solutions. A cet effet, la procédure de gestion des boîtes aux lettres est la suivante :

De la collecte des requêtes :

Un **Comité de Gestion** (identité inconnue des employés) procède au dépouillement trimestriel des boîtes. Un tri est opéré afin d'éliminer les correspondances impertinentes et hors contexte, puis les dénonciations sérieuses et valables sont transmises à la Direction. La confidentialité, la probité, l'éthique et le professionnalisme sont les qualités des personnes chargées de cette activité.

Analyse des requêtes :

Les lettres sont parcourues et les différentes récriminations sont répertoriées, ainsi que les éléments clés (service et employé concerné, date et lieu des faits, etc.). Ensuite, il est procédé à la revue de la documentation nécessaire afin de s'assurer de la régularité des dénonciations et surtout de déterminer les actions qui en découlent.

Compte rendu à la Direction :

Une fois le comité de gestion réuni et après délibération, un rapport motivé est transmis à la Direction, avec des propositions concrètes, afin de permettre la prise de décision. Après appréciation donc, la Direction statue et se prononce sur chacune des situations portées à son attention et prend les actes en conséquence. Il peut dès lors s'agir d'amélioration des pratiques internes, des procédures disciplinaires ou judiciaires mises en œuvre à l'égard des contrevenants à la charte éthique, aux politiques et au règlement intérieur en vigueur au sein de l'entreprise.

Consignation et archivage :

A l'issue d'un processus de collecte, analyse et traitement des courriers déposés dans les boîtes aux lettres, les différentes résolutions prises sont consignées dans un rapport périodique et archivées dans le circuit documentaire de l'entreprise, afin de servir et valoir ce que de droit.

Les procédures (méthodologie de dénonciation et de traitement) ont été portées à l'attention du personnel par voie d'affichage et de sensibilisation de proximité. Depuis la mise en service de ces boîtes un dépouillement a eu lieu et aucune dénonciation identifiée. Les sensibilisations continuent dans ce sens.

Depuis la mise en œuvre de ce système, 2 cas (doléances relatives à l'organisation du travail) ont été enregistrés en 2022 et traités. Les sensibilisations et informations des employés sont réalisées tous les ans.

5.6 Les activités sociales externes

La société dispose de neuf plateformes dédiées à la concertation avec les communautés locales et autochtones riveraines aux UFA sous sa responsabilité. Le plan de gestion social de PALLISCO prévoit également la concertation avec d'autres parties prenantes de la gestion durable des ces UFA.

Les œuvres sociales.



Figure 15 : Suivi des réalisations à caractère social

Les œuvres sociales correspondent aux constructions/installations réalisées par les sociétés PALLISCO et leurs partenaires dans les villages riverains, soit au travers du programme annuel soit au travers des doléances ponctuelles.

Un bilan des réalisations effectuées est fait périodiquement, puis communiqué régulièrement aux riverains et aux parties prenantes notamment par le biais des rencontres périodiques et à travers le journal externe "Les Echos de la forêt". Les œuvres sociales concernent les réalisations suivantes : constructions (salles de classe et hangars communautaires), dotation (matériel de construction pour cases d'habitations, équipements de salles de classe), appui à la foresterie/agriculture communautaire, appuis à l'agriculture et appuis à l'électrification (pose des plaques solaires).

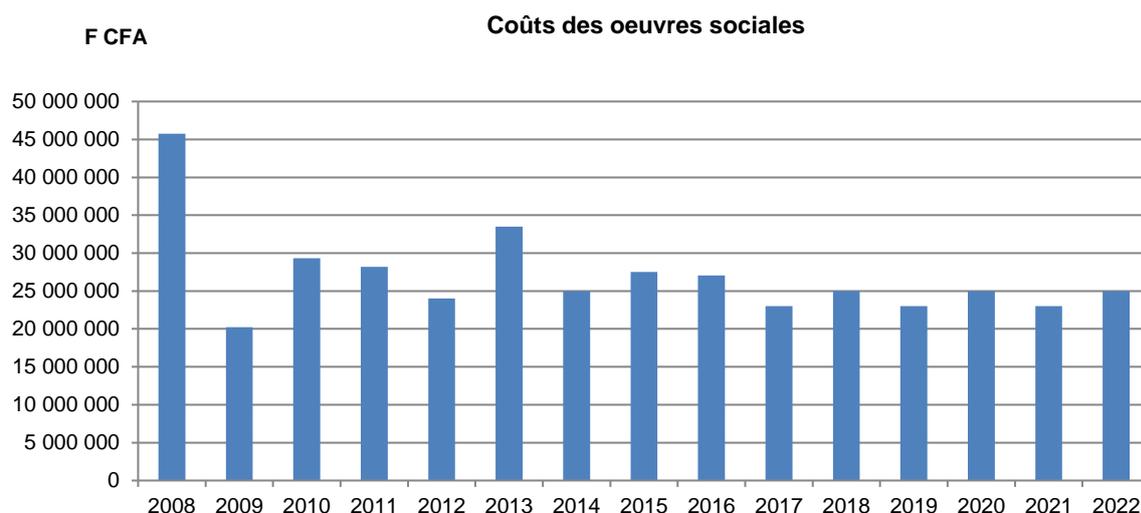


Figure 16 : Suivi des coûts des réalisations sociales

Les montants de ces activités sont indépendants des taxes payées aux communes et communautés riveraines au travers de la Redevance Forestière Annuelle (RFA, cf. 6.1 Participation au développement local) et ne tiennent pas compte des frais de fonctionnement du volet social de la cellule d'aménagement.

En plus des réalisations sociales, des dons sont attribués aux communautés (collectivement ou individuellement) de plusieurs manières. L'on note suivant les doléances reçues au cours de l'année des dons en nature (produits bois, déchets, matériel de construction), des appuis aux travaux (déblayages et terrassement), appui aux activités PFNL, projet d'exploitation, appui aux association et contributions financières (contribution/appui aux activités/réalisations). En 2022, une somme d'environ cinq millions trois cent trente-neuf mille cinq cent francs CFA (5 339 500 F CFA) a été utilisée pour répondre aux doléances des parties prenantes en 2022.

Par ailleurs, un don exceptionnel a été fait aux populations de Medjoh au cours de l'année 2022. Il s'agit ici d'un appui financier supplémentaire de 1 864 500 F CFA accordé au GIC CFB5 de Medjoh en vue de la mise en œuvre du projet d'exploitation de la forêt communautaire dudit village.

Aussi, un appui financier de 475 000 F CFA a été accordé de façon exceptionnelle à la coopérative Centre Vert de Lomié (CVL) en vue de l'établissement des papiers administratifs permettant à ladite coopérative de lancer les activités relatives à la valorisation des PFNL dans la zone riveraine de PALLISCO. En plus du financement de l'organisation du festival du peuple Koh Zimé à hauteur 1 500 000 F CFA.

Gestion des zones d'usage

Plusieurs réunions de consultation des populations ont été tenues en 2021 dans le cadre de la gestion des zones d'usage situées dans les AAC concernées par l'exploitation en 2022. Tous les sites à préserver ont été identifiés, cartographiés et matérialisés. Les équipes d'inventaire et d'exploitation ont ensuite été sensibilisées et informées sur leur localisation afin d'éviter de les endommager/détruire/perturber lors des travaux d'exploitation. Aucun site/zone n'a été empiété (Cf. point 7 relatif aux HVC).

Gestion des conflits

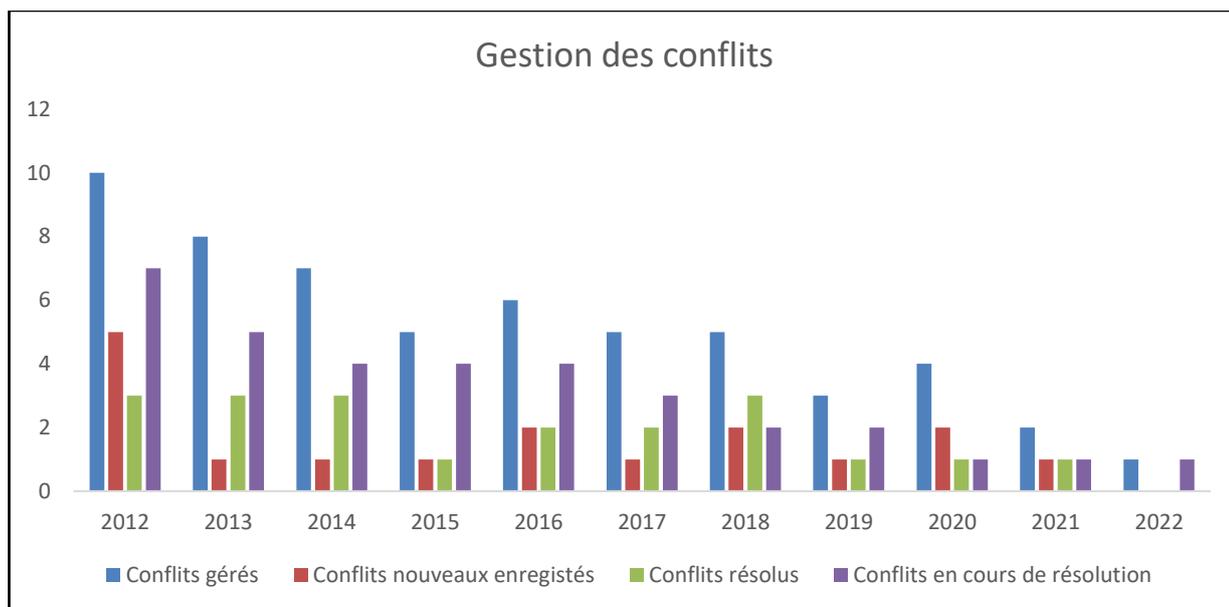


Figure 17 : Suivi de la gestion des conflits

L'on peut constater une régression en dents de scie du nombre de conflits gérés de 2013 à 2022 et au cours de l'année écoulée, aucun conflit n'a été enregistré. Toutefois, il est important de mentionner ici qu'un seul conflit dont la clôture est tributaire des informations à recevoir de l'administration en charge des forêts et de la faune, reste encore ouvert (l'historique de l'implantation de la société).

Concertation avec les parties prenantes

Tableau 12 : Nombre de concertations avec les populations riveraines

Années	2022	2021	2020	2019	2018
Résolution des conflits	0	4	2	1	2
Plateforme de concertation	36	22	9	18	18
Concertation Baka	28	27	18	23	32
Gestion des HVC	7	23	18	24	30
Projets de développement	15	19	14	17	14
TOTAL	87	94	61	83	96

Tableau 13 : Nombre de participants (hommes et femmes) aux concertations

Années	2022	2021	2020	2019	2018
Résolution des conflits	0	91	23	9	42
Plateforme concertation	367	390	169	297	327
Concertation Baka	568	486	338	558	705

Gestion des FHVC	129	515	310	498	624
Projets développement	393	293	268	413	506
TOTAL	1457	1775	1108	1775	2204

6 EVOLUTION ECONOMIQUE

6.1 La participation au développement local

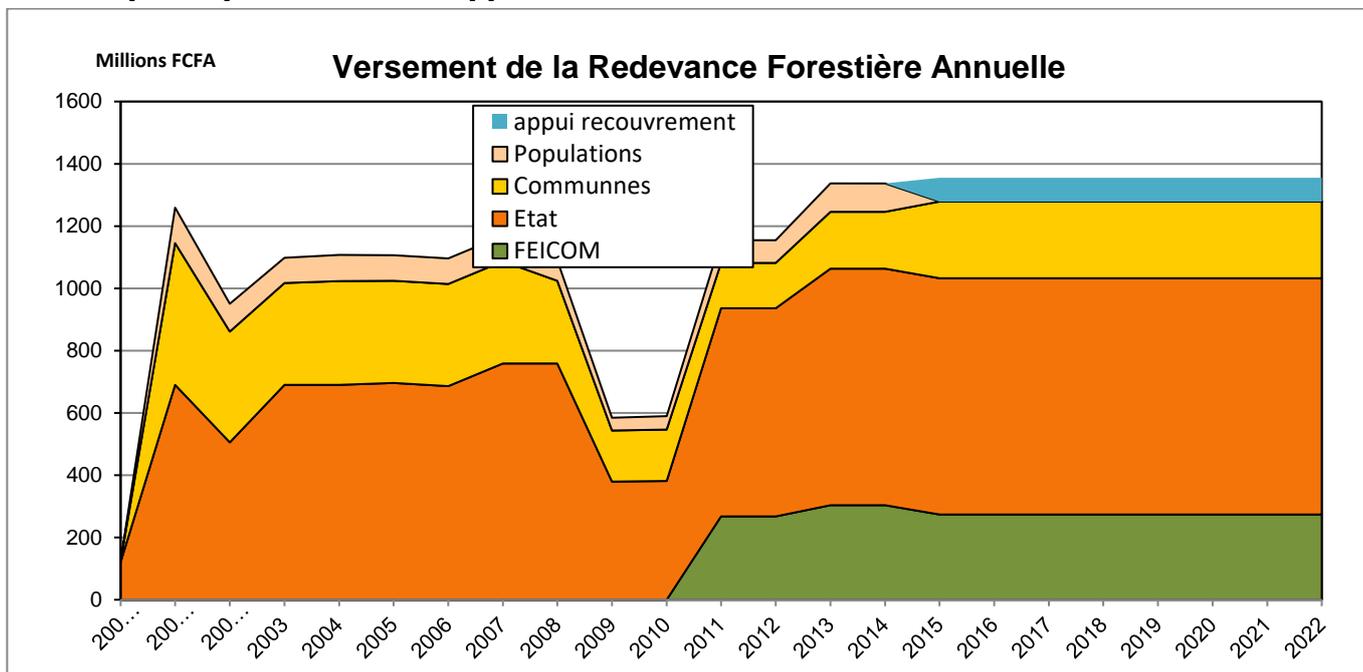


Figure 18 : Paiement de la RFA 2000-2022

Unité du graphique : 1000 Millions FCFA = 1 Milliard FCFA = 1 524 490 €.

Remarque : En 2009 et 2010, la direction générale des impôts a "accordé à titre exceptionnel un paiement de la RFA à hauteur de 50%" afin de diminuer l'impact de la crise mondiale du bois sur les entreprises camerounaises et leur permettre de continuer à travailler et à préserver les emplois.

La Redevance Forestière Annuelle (RFA) est un système de fiscalité propre à la législation forestière au Cameroun relatif aux « UFAs ». Calculée sur la surface totale de l'UFA et le montant déposé lors de l'appel public d'offres, le montant est versé par tranches trimestrielles directement à l'Etat, aux Communes (Mindourou, Lomié et Messok et Messamena), aux populations concernées (Mindourou, Lomié et Messok) et au Fond Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).

Les communes et les populations ont reçu depuis 2001 plus de 06 milliards de FCFA en plus des projets sociaux entièrement financés par PALLISCO et ses partenaires.

En 2009 et 2010, la direction générale des impôts a "accordé à titre exceptionnel un paiement de la RFA à hauteur de 50%" afin de diminuer l'impact de la crise mondiale du bois sur les entreprises camerounaises et leur permettre de continuer à travailler et à préserver les emplois.

En 2011, la RFA est à nouveau payée en totalité, suivant la nouvelle répartition définie dans l'arrêté n°520 MINATD/MINFI/MINFOF fixant les modalités d'emploi et de suivi de gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et aux communautés riveraines, soit 50% (Etat), 20% (Commune), 10% (Population) et 20% (FEICOM).

La loi des finances de 2015 avait procédé à un réajustement de la clé de répartition du produit de la RFA (Etat 50% et Communes 50%). Les 50% des communes étant détaillés de la manière suivante :

- Appui au recouvrement : 5 % ;
- Centralisation au FEICOM : 18 % ;
- Communes de localisation du titre d'exploitation forestière : 27 % (quote-part populations incluse).

Depuis 2017, le quart de la quote-part de la commune soit 6,75% (exclusivement affecté aux projets de développement portés par les populations riveraines) reste toujours géré par la commune et est soumis à une obligation de reddition de compte (Cf. Article 243, Loi de finances 2017).

Le tableau détaillé des versements est disponible sur le site internet de l'entreprise (www.pallisco-cifm.com)

Dans le cadre de l'application de la Convention avec chaque commune, l'entreprise alloue chaque année un versement de 5 Millions FCFA sur un projet de développement économique local ou d'amélioration du cadre de vie (Cf. point 5.5 Les activités sociales externes). L'ensemble de ces versements participe au développement socio-économique.

7 LE SUIVI DES INDICATEURS HVC

HVC : Haute Valeur pour la Conservation (UFA 10 030/31/39/41/42/44/47b)

Le document « Résumé du document d'évaluation de la présence de Forêts à Haute Valeur pour la Conservation dans les UFA 10-030, 10-031, 10-039, 10-041, 10-042, 10-044 et 10 047b exploitées par la société PALLISCO et ses partenaires » est disponible sur le site internet de PALLISCO-CIFM (www.pallisco-cifm.com). Seule l'évaluation des indicateurs de suivi de HVC est reprise ci-dessous.

Tableau 14 : Suivi des résultats d'évaluation des indicateurs HVC (2015 – 2022)

NP = Non Pertinent (non applicable) et NE = Non Evalué)

Ind.	Description de l'indicateur	Précisions ou commentaires	Fréquence	Seuil	Résultats 2015	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	Résultats 2022	Recommandations (à mettre en œuvre en 2023)
1.1	Taux de remplacement des essences à reboiser = Nombre de plants reboisés x 100 / Nombre d'arbres exploités	Espèces concernées : assamela, ayous, fraké, iroko, kosipo, sipo, tali, tiama	Annuelle	>100%	182,10%	214,30%	134,90%	119,20%	87,9% %	77,10%	65,50%	138,38%	En 2023, des efforts de plantation devront être fournis pour le kosipo, l'ayous et le tali, dans la mesure où les diaspores (graines, boutures) seront disponibles. Le volet recherche et développement forêt veillera à s'approvisionner davantage en semences de ces essences afin d'atteindre les objectifs.
1.2	Taux de semenciers d'espèces HVC 1 épargnés par exploitation = Nombre de semenciers préservés par essence HVC 1 par l'exploitation x 100 / Nombre de semenciers inventoriés par essence	Toutes les essences HVC 1 : abalé, acajou, assaméla, ayous, bossé clair, eyong, fraké, iatandza, ilomba, iroko, kosipo, lati, mambodé, moabi, niové, okan, pao rosa, sipo, tali, tiama, wamba	Annuelle	20%	27,20%	60,30%	47%	52%	54,90%	42,4	44,5	49,26%	Maintenir à un seuil élevé le taux de préservation des semenciers, tout en continuant d'appliquer les méthodes d'exploitation à impacts réduits.
1.3	Taux annuel de prélèvement des essences HVC 1	Toutes les essences HVC 1 : abalé, acajou, assaméla, bayous, bossé clair, Yong, fraké, Matanza, ilomba, iroko, Kosino, latin, mambo de, moabi, nové, oka, Pao rosa, sipo, talit, Tama, samba	cf. protocole suivi indicateur HVC	Cf. seuil par essence	NE	NE	Ayous 71,13% (70%), Kosipo 63,42% (60%), Sipo 68,44% (60%), Tiama 77,68 (62%) et Wamba 77,94 (75%);	Ayous 76% (70%), Sipo 73% (60%)	Sipo 66% (60%), Tiama 66% (60%)	Ayous 95% (70%), Sipo 69% (60%)	Sipo 72% (60%), Tiama 66% (69%)	Ayous 77% (70%), Kosipo 59% (60%), Sipo 74% (60%), Tiama 67% (60%) Wamba 76% (75%)	- Revoir à la baisse durant certaines prochaines années le taux de prélèvement de quelques essences (ayous, kosipo, sipo, tiama, wamba) afin que ce taux, à l'échelle de la concession (30 AAC) n'excède pas les prévisions. - Procéder à la révision du protocole (évaluation quinquennale à formaliser).

Résumé des résultats de la gestion responsable des activités forestières – PALLISCO 2022 (février 2023)

1.4	Evolution de l'abondance (relative/absolue) de la grande faune mammalienne = (IKA avant exploitation - IKA après exploitation) x 100 / IKA avant exploitation	10 animaux bioindicateurs sont concernés (cf. protocole)	Quinquennal	30% (maxi)	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	NE	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la collecte/relevé des indices de faune lors des patrouilles de surveillance. - Clarifier de la méthode de calcul de l'abondance lors de la révision du protocole au courant de l'année 2023
1.5	Taux d'habitats "fauniques" protégés de l'exploitation = Nombre d'habitats protégés x 100 / Nombre d'habitats préalablement identifiés	10 animaux bioindicateurs sont concernés (cf. protocole)	Annuelle	100%	NE	100%	NP	100%	100%	100%	NP	NP	NP	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'identification et la préservation des habitats fauniques compris dans les AAC.
1.6	Quantité moyenne de gibier constatée aux barrières = Quantité d'espèces animales prélevées par les populations riveraines / Nombre de barrières	Concerne tout gibier, protégé ou non - Seuil à déterminer (au fil des ans)	Annuelle	/	3527	3838,3	3249,3	2031,3	2318,9	2580,8	2604,5	2519,6	2519,6	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les contrôles inopinés des véhicules entre les barrières surtout entre Mee-Ompam et Makalaya-Chantier ; - Multiplier les patrouilles motorisées LAB avec les postes forestiers sur les axes Mee -Ompam et Ompam - Kongo dans la mesure du possible.
1.7	Nombre moyen de spécimens d'espèces protégées de la classe A relevé aux barrières = Nombre de spécimens prélevés par les populations riveraines / Nombre de barrières	Concerne les espèces de la classe A présentes dans les UFA (cf. protocole) - Seuil à déterminer (au fil des ans)	Annuelle	/	0,7	2,5	12,8	6,3	24	10	2,5	6,5	6,5	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et renforcer la sensibilisation auprès des employés et des populations riveraines sur l'exercice du droit d'usage en conformité avec la réglementation forestière et faunique - Poursuivre la formation et le recyclage des gardiens de barrière quant à la reconnaissance des animaux protégés - Maintenir l'effort de contrôle au niveau des barrières - l'administration devrait exercer plus d'action de répression et sanction sévère sur les acteurs qui continue a chassé ou tué les pangolins, gorille et surtout chimpanzé.
1.8	Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions = Nombre d'infractions relatif au transport de gibier ou d'outils de chasse x 100 / Nombre de contrôles	Ne concerne que les contrôles de véhicule (moto, automobiles, etc.)	Annuelle	0,10%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0%	0,007	0%	0%	<ul style="list-style-type: none"> 1.Maintenir la politique de sensibilisation/répression ; 2.Maintenir ou intensifier la fréquence des contrôles inopinés en changeant les stratégies de contrôle.

Résumé des résultats de la gestion responsable des activités forestières – PALLISCO 2022 (février 2023)

1.9	Nombre d'actes de sensibilisation sur la problématique faune	Les actes de sensibilisation comprennent les communications écrites (courriers, affiches, panneaux) ou orales (réunions, émissions radio)	Annuelle	48	60	243	294	246	245	288	249	279	Maintenir le rythme de sensibilisation des employés de la société et des villages riverains.
1.10	Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune = Nombre d'employés différents ayant assisté aux réunions de sensibilisation x 100 / Nombre total d'employés	Ne concerne que les réunions ou séances de sensibilisation au cours desquelles l'identité des participants peut être relevée	Annuelle	80%	19%	40,3	100%	100%	99%	100%	100%	100%	Maintenir le suivi de toutes les actions de sensibilisation (effectif sensibilisé/formé sur effectif total suivant la date/période concernée).
1.11	Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales = Nombre de missions de contrôles pédestres x 100 / Nombre de contrôles initialement planifiés		Annuelle	100%	100%	88,30%	100%	101,80%	88,50%	110,30%	92,20%	142,8%	Maintenir l'effort d'exécution des missions mobiles planifiées
1.12	Sanction d'employé par infraction relevée aux barrières fixes de surveillance = Nombre de sanctions relatives aux lois sur les animaux / Nombre d'infractions recensées	Ne concerne que les employés de la société	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	NP	NP	NP	- Poursuivre les sensibilisations lors de réunions hebdomadaires avec les équipes forêt ; - Poursuivre la sensibilisation par l'affichage d'images mensuellement au camp panthère. camps ouvriers
1.13	Taux de pièges par km parcouru par l'équipe de surveillance pédestre = Nombre de pièges observés et détruits / Distance totale parcourue	Seuil à déterminer	Annuelle	1,2 piège/km (maxi)	0,4	0,7	0,4	0,6	0,2	0,3	0,1	0,1	- Poursuivre les campagnes de destruction des pièges ; - Poursuivre l'identification des zones de piégeage.
1.14	Ratio de la quantité de viande achetée par employé à l'économat = Masse totale de chair animale vendue / Nombre d'employés	Ne concerne que les employés de la société	Annuelle	/	62,9	64,7	44,8	44,8	44,11	37,4	28,3	25,3	- Mettre en place des mesures incitatives ; - Approvisionnements réguliers en variétés de protéines.

Résumé des résultats de la gestion responsable des activités forestières – PALLISCO 2022 (février 2023)

3.1	Dégradation des habitats rares par l'exploitation = Surface des habitats HVC 3 ayant subi des dégâts de l'exploitation x 100 / Surface vérifiée		Annuelle	0%			NP	NP	NP	NP	NP	NP	Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation.
3.2	Dégradation des habitats rares par les communautés locales = Surface des habitats HVC 3 ayant subi des dégâts des activités des communautés x 100 / Surface vérifiée		Annuelle	0%			NP	NP	NP	NP	NP	NP	Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation.
4.1	Effort de l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation = Tiges inventoriées et contrôlées x 100 / Tiges totales inventoriées de l'AAC		Annuelle	10%	7,10%	8,18%	5,90%	12,20%	13,30%	13,6%	10,4%	0%	Restructurer la méthode de contrôle des travaux d'inventaires d'exploitation, recruter et former un technicien de suivi des inventaires d'exploitation.
4.2	Effort de contrôle de l'exploitation par l'équipe de suivi-évaluation = Nombre d'opérations contrôlées x 100 / Nombre total d'opérations réalisées par le chantier	Les opérations d'exploitation comprennent les activités de création de route, de triage-pistage, d'abattage, de débardage, de création de parc-forêt et d'ouvrage d'art	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Maintenir l'effort de contrôle des activités liées à l'exploitation proprement dite.
4.3	Effort de contrôle des opérations post-exploitation par l'équipe de suivi-évaluation = Nombre d'opérations post-exploitation contrôlées x 100 / Nombre total d'opérations réalisées par le chantier	Les opérations post-exploitation comprennent la réhabilitation de parcs, la fermeture de bretelles, le démantèlement des ponts et la réalisation de dispositifs antiérosifs	Annuelle	50%	NE	72%	70%	65%	84%	86,80%	74,60%	75,5%	Améliorer les efforts de contrôle des activités post-exploitation.

Résumé des résultats de la gestion responsable des activités forestières – PALLISCO 2022 (février 2023)

4.4	Score de respect des procédures EFIR = Somme des scores attribués à chaque activité d'exploitation et post-exploitation / Nombre total d'activités d'exploitation contrôlées		Annuelle	90%	92,30%	92,40%	93,5	91,7	92,70%	93,50%	92,60%	92,90%	Continuer les sensibilisations et recyclages du personnel.
4.5	Nombre d'infractions à la mise en défens des fortes pentes	Les pentes >45% ne doivent pas être affectées par l'exploitation	Annuelle	0	NE	NE	NP	NP	NP	NP	NP	NP	Poursuivre l'évaluation de l'exploitation des pentes.
4.6	Nombre d'infractions à la protection des bordures des points d'eau permanents	Ne concerne que la bande de 30 m autour des plans et cours d'eau permanents	Annuelle	0	NE	NE	3	23	10	9	9	0	Des actions de sensibilisation de proximité seront entreprises auprès des équipes de Triage et pistage afin de continuer à réduire ces perturbations.
4.7	Pourcentage du personnel des chantiers d'exploitation recyclé aux techniques EFIR = Nombre d'employés différents des chantiers recyclés durant l'année x 100 / Nombre total d'employés des chantiers		Annuelle	20%.	NE	60,10%	54,60%	70%	89%	65,30%	90,20%	90,5%	Maintenir le niveau de suivi des formations/sensibilisations.
5.1	Taux de préservation des espèces multi-ressources conservées au profit des populations riveraines = Nombre d'arbres préservés x 100 / Nombre arbres inventoriés		Annuelle	20%	85%	50%	NP	NP	83%	75%	NP	NP	Maintenir l'excellent niveau d'identification et de préservation d'espèces ligneuses multi-ressources utiles aux populations riveraines.
6.1	Taux de réalisation des concertations villageoises = Nombre de villages consultés x 100 / Nombre total de villages autour des AAC	Ne concerne que les villages bordant les AAC	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Maintenir la pratique de la consultation systématique des villages riverains autour des assiettes à exploiter

Résumé des résultats de la gestion responsable des activités forestières – PALLISCO 2022 (février 2023)

6.2	Taux de préservation des sites d'usage des populations riveraines= Nombre de sites préservés après exploitation x 100 / Nombre total de sites recensés avant exploitation	Ne concerne que les villages bordant les AAC	Annuelle	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	NP	100%	Maintenir à 100% le niveau de préservation des sites d'usage des populations riveraines.
6.3	Taux de protection des parcelles agricoles = Nombre de champs retrouvés après exploitation x 100 / Nombre total de champs recensés avant exploitation	Ne concerne que les villages bordant les AAC	Annuelle	100%	100%	100%	75%	NP	NP	100%	100%	100%	NP	Maintenir le niveau d'identification et de protection des parcelles agricoles.

NE = Indicateur non évalué ;

NP = Indicateur non applicable car aucune information/donnée de suivi identifiée.

8 CONCLUSION

La gestion responsable de l'exploitation forestière demeure une vue de l'esprit si, des indicateurs forts et des éléments probants ne permettent pas de mesurer la portée et l'efficacité des actions mises en œuvre. A la lumière des données pertinentes issues de l'aménagement forestier, des opérations forestières proprement dites, des mesures environnementales appliquées, des réalisations sociales et de l'intégration des concepts nouveaux de la foresterie, il n'est pas superflu d'affirmer que PALLISCO gère de manière responsable ses concessions forestières. Le souci constant d'amélioration des conditions de travail, de santé, de sécurité et de vie de ses employés, ainsi que la participation efficiente au développement et à l'économie national et local, sont autant de gages de cet engagement à une gestion plus respectueuse des standards d'exploitation forestière responsable.

Ces résultats montrent notamment une évolution positive de l'entreprise en relation avec ses engagements à long terme. La diffusion de ce document caractérise la transparence souhaitée au plus haut niveau de l'entreprise.

certification@palliso-cifm.com

www.pallisco-cifm.com